

Délibération n°2025-09-23-09-CA

Portant modification des maquettes de l'offre de formation à compter de l'année 2025 / 2026 (Vagues 3 et 4)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-3,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 17 juillet 2025 relatif à la modification des maquettes de l'offre de formation à compter de l'année universitaire 2025 / 2026,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 11 septembre 2025 relatif à la modification des maquettes de l'offre de formation à compter de l'année universitaire 2025 / 2026,

Considérant que les demandes de modifications sont intervenues durant la campagne annuelle de modification de l'offre de formation,

Considérant le caractère favorable des avis formulés par la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE les demandes de modifications de l'offre de formation à compter de l'année universitaire 2025 / 2026 (Vagues 3 et 4).

Article 2 :

Le tableau des modifications de l'offre de formation est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum physique : 18 membres présents

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **29 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

29 SEP. 2025